



# AGIR POUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE EN BRETAGNE

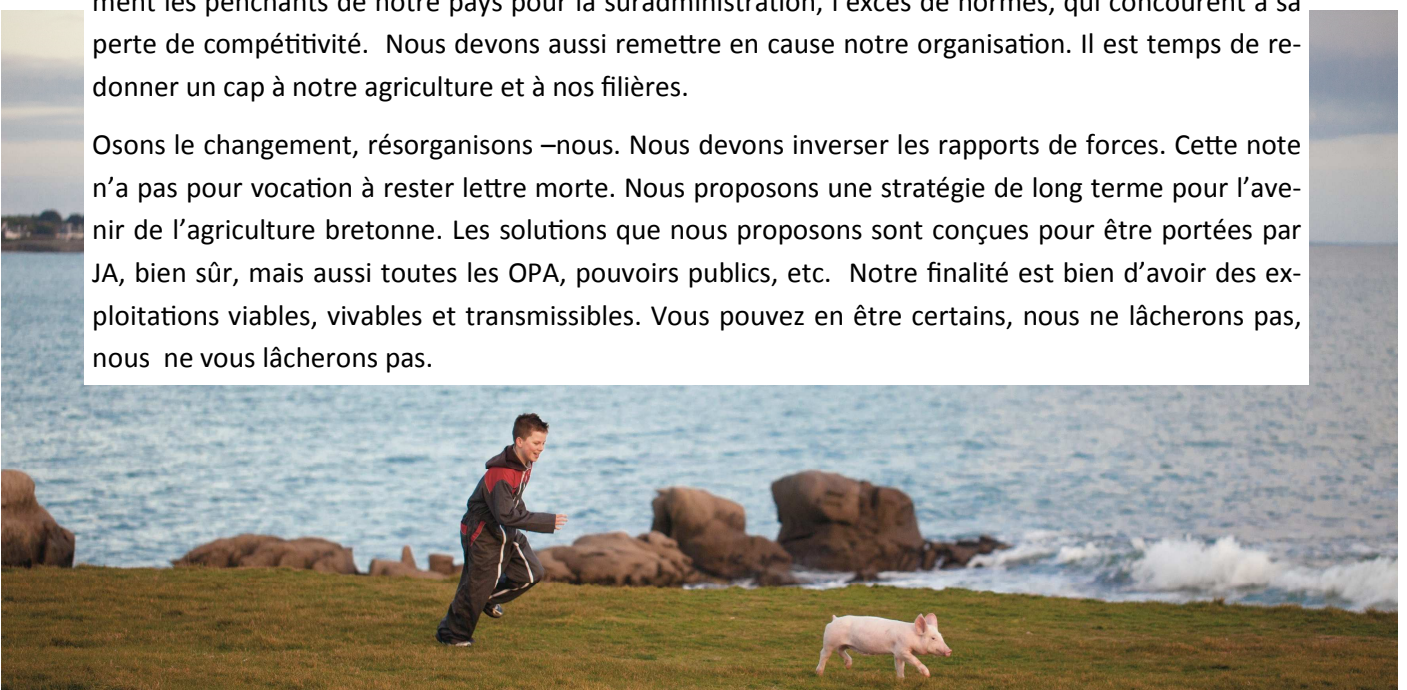
## Edito

Les années passent et se ressemblent, malheureusement. Nous passons d'une crise à l'autre en se demandant bien quand aura lieu la prochaine. En 2015, la situation économique de nos exploitations est critique. Dans un contexte de fortes tensions sur les prix que connaissent quasiment tous les secteurs de production, en particulier l'élevage, nous souhaitons inscrire l'agriculture dans une logique de construction pour sortir du marasme économique. Il y a un avenir pour l'agriculture bretonne à condition que tous, agriculteurs, acteurs des filières, OPA, pouvoirs public, soutiennent notre vision de l'économie agricole : une vision dynamique et conquérante.

La Bretagne a des atouts : une agriculture diversifiée; un tissu agricole et rural fort, où les valeurs du collectif, du mutualisme, de l'entraide et de la solidarité persistent. Les agriculteurs sont par ailleurs toujours plus formés et responsables, répondant aux évolutions de la société en liant performance économique et environnementale. Economiquement, ne rougissons pas non plus. Nous sommes une puissance économique pour notre région, qui d'ailleurs, bénéficie d'une image de marque. Enfin, les mobilisations des mois précédents l'ont prouvé : les agriculteurs ont le soutien de la population, les consommateurs ont confiance.

Et pourtant, notre agriculture vacille. Elle s'inscrit dans un environnement géopolitique soumis à de fortes contraintes : distorsions de concurrence, travailleurs détachés, embargo, etc. Elle subit également les penchants de notre pays pour la suradministration, l'excès de normes, qui concourent à sa perte de compétitivité. Nous devons aussi remettre en cause notre organisation. Il est temps de redonner un cap à notre agriculture et à nos filières.

Osons le changement, réorganisons-nous. Nous devons inverser les rapports de forces. Cette note n'a pas pour vocation à rester lettre morte. Nous proposons une stratégie de long terme pour l'avenir de l'agriculture bretonne. Les solutions que nous proposons sont conçues pour être portées par JA, bien sûr, mais aussi toutes les OPA, pouvoirs publics, etc. Notre finalité est bien d'avoir des exploitations viables, vivables et transmissibles. Vous pouvez en être certains, nous ne lâcherons pas, nous ne vous lâcherons pas.



## S'installer dans de bonnes conditions

**D**epuis sa création, Jeunes Agriculteurs assied sa légitimité sur le dossier du renouvellement des générations en agriculture. Nous avons été moteurs sur la mise en place des aides financières (Dotation Jeune Agriculteur, prêts bonifiés), force de propositions sur le dispositif d'accompagnement. Nous cherchons toujours à faire progresser la politique d'installation en fonction des besoins des porteurs de projets, et nouveaux installés tout en prenant en compte les enjeux du renouvellement en Bretagne. Nous devons continuer ce travail. C'est dans cette perspective que nos propositions s'inscrivent.

### Renforcer les formations agricoles

Les Jeunes Agriculteurs partagent le même constat. L'enseignement agricole n'est pas des plus brillant, surtout depuis le passage du BAC pro de 4 à 3 ans. Le métier d'agriculteur est complexe et demande de la polyvalence: gérer son entreprise, être bon techniquement, être capable de négocier, etc. Les compétences à acquérir sont multiples. Les formations agricoles doivent être en mesure de former des futurs agriculteurs. Dans ce sens, nous demandons **le renforcement des enseignements de base** : la **gestion de l'entreprise** (être capable de gérer sa trésorerie et d'analyser ses chiffres, etc.), la **maitrise des risques, gestion de la main d'œuvre et des relations humaines**. Doivent être également intégrées dans les programmes scolaires **des unités sur l'organisation professionnelle, la coopération et les valeurs de l'engagement**.

#### Des filières en berne

Il est nécessaire de **créer des spécialisation en aviculture et veaux de boucherie en Bretagne**.

Il est nécessaire également de **redorer l'image des diplômes agricoles**. Il faut valoriser l'enseignement agricole au sein des filières d'enseignement général en **organisant par exemple des journées portes ouvertes à destination des enseignants** ou en rendant **obligatoire les stages en exploitation** pour ce même public.

### Le dispositif d'accompagnement à l'installation, clé de réussite

Nous tenons à rappeler que l'accompagnement des projets d'installation réalisé par les Chambres d'agriculture, participe, sans aucun doute, à la réussite des installations. Les chiffres le démontrent : 97 % des porteurs de projets ayant réalisé l'accompagnement national sont encore en activité au bout de 5 ans. **Nous devons tous, agriculteurs, OPA, conseillers, partenaires économiques, administrations, promouvoir ce dispositif**, gage de réussite et de professionnalisme. Nous devons acter les grands principes :

- **Reconnaitre le Point Accueil Installation comme porte d'entrée de l'accompagnement**
- **Communiquer sur l'intérêt du dispositif**, que ce soit sur l'accompagnement ou sur les avantages: DJA, prêts bonifiés, exonérations fiscales, dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, majoration PCAEA, priorité dans le schéma des structures, etc.
- **Participer à la communication régionale** autour de la création/reprise d'entreprise agricole.
- **Créer collectivement de nouveaux attraits**, notamment financiers, nous le verrons par la suite.

De même, nous devons concentrer nos efforts pour généraliser un **suivi post installation pour tous**. Le conseiller doit se rendre sur l'exploitation 18 mois après l'installation afin de diagnostiquer les marges de progrès à réaliser.



## Avoir un dispositif d'accompagnement financier personnalisé

Nous avons plusieurs outils déjà existants : DJA, prêts bonifiés, exonérations fiscales, etc. Certains sont à rénover et d'autres outils sont à créer !

### ➡ Une DJA à rééquilibrer

**Nous demandons une révision de la DJA afin de reconnecter cette aide aux enjeux du renouvellement des générations en Bretagne, en soutenant particulièrement les filières longues.**

Actuellement, les politiques ont tendance à favoriser les projets en filières courtes, agriculture biologique, en vente directe etc. L'ensemble des agricultures présentes en Bretagne participe au dynamisme du territoire, notamment les filières longues qui permettent le maintien de 58 000 emplois en Bretagne dans les industries agro-alimentaires. Il est donc nécessaire de **rééquilibrer la DJA** afin d'encourager les installations en filières longues. Ne pouvons-nous pas imaginer la mise en place

d'une majoration pour les jeunes s'installant sur des filières où le taux de renouvellement est extrêmement bas comme par exemple en viande bovine? Ne pouvons-nous pas, par la biais de la DJA, encourager la structuration des filières en créant une majoration pour les jeunes adhérant à une OP (organisation de producteurs)?

De plus, **nous demandons à plafonner le montant de la DJA en fonction du montant des coûts de la reprise et des investissements.** Est-ce normal d'avoir une DJA de 24 000€ pour 15 000€ d'investissements dans le cas d'une création?

### ➡ Révision des prêts bonifiés

Le réseau JA National travaille depuis plusieurs mois pour rénover ce dispositif. Avec de taux de marché très bas depuis plusieurs années, les prêts bonifiés sont devenus très peu attractifs pour les jeunes, en particulier en zone de plaine. Nous proposons que la subvention équivalente des prêts bonifiés soit transférée sur la dotation jeune agriculteur, sous forme de **modulation nationale**. Le montant de cette modulation pourrait varier en fonction de l'effort de reprise et de modernisation nécessaire pour chaque installation. **Ainsi, nous demandons à la région Bretagne et l'Etat de relayer notre demande au niveau national.**

### ➡ Construire un mur bancaire en Bretagne

Les aides ne doivent se cantonner à la DJA et prêts bonifiés. Aujourd'hui, il est indispensable de proposer plusieurs types de financement qui répondent aux besoins de chaque porteur de projet. Les besoins identifiés sont :

- la trésorerie : liquidités, ressources immédiatement disponibles pour faire fonctionner l'exploitation agricole
- les prêts bonifiés
- « l'épargne temporaire » avec effet levier : somme d'argent bloquée sur un compte pour une durée réglementée dans le but d'obtenir un emprunt à taux préférentiel avec un effet levier.
- le cautionnement : une personne, morale ou physique, nommée « caution » s'engage à l'égard d'une autre personne « bénéficiaire du cautionnement » à payer la dette du débiteur principal.

**Tous les partenaires doivent intervenir et abonder le mur bancaire: coopératives, privés, interprofession, collectivités, banques, etc.** Certains partenaires ont déjà mis en place des avantages pour les nouveaux installés. **Nous demandons que l'ensemble des aides proposées soient conditionnées à la réalisation du dispositif d'accompagnement d'installation (PAI,PPP, réalisation d'une étude économique).**

### *Lait : création d'un outil amortisseur de crise*

Le groupe lait JA Pays de la Loire et JA Bretagne ont réfléchi à un **dispositif de maintien de marge** pour les jeunes installés en production laitière ayant réalisé le dispositif d'accompagnement. L'objectif est de sécuriser l'installation des jeunes les 5 premières années d'installation via la mise en place d'un fond abondé par les producteurs permettant aux jeunes de maintenir un certain niveau de marge. Les premières simulations sont concluantes. Affaire à suivre !

## Simplifier les démarches

Dans le cadre de leur installation, les jeunes installés sont amenés à fournir plusieurs fois les mêmes justificatifs : RIB, photocopie de carte d'identité, attestation MSA, K bis, décision d'octroi des aides à l'installation, etc. Ces redondances constituent une lourde charge administrative et complexifie l'installation du jeune. **Il est nécessaire que les administrations mutualisent davantage les informations qui leurs sont nécessaires et simplifient les procédures.** Les objectifs étant de fournir une seule fois leurs données d'identité, sociales et comptables ainsi que toutes pièces justificatives déjà fournies par ailleurs, de dématérialiser l'ensemble des justificatifs et des procédures et ainsi de lever les freins et permettent aux jeunes de s'installer en toute sérénité. Nos propositions :

- Supprimer les pièces non nécessaires
- Créer des ponts, des échanges de données entre administrations
- Développer un outil numérique permettant de stocker les pièces justificatives dématérialisées.

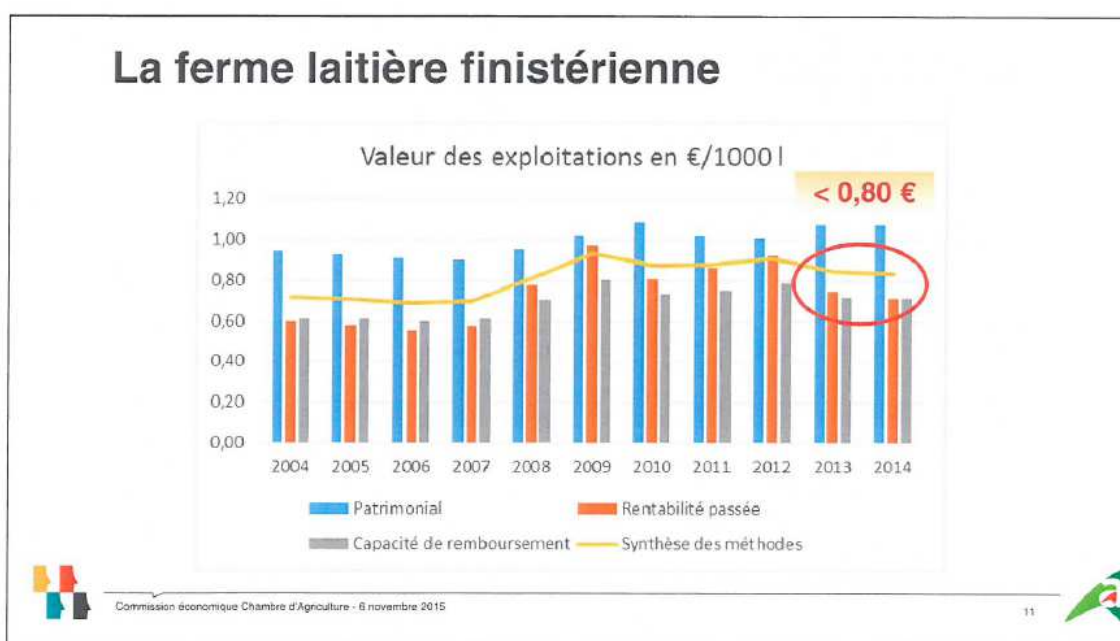
## Se faire remplacer

Pour permettre aux agriculteurs de se former, participer à des groupes de développement ou prendre des responsabilités au sein d'une OPA, il faut favoriser leurs remplacements, et notamment en filières **avicole, œuf et équine** où les agents de remplacement se font rares. Il est nécessaire de **former de futurs agents** dans ces filières.

## Transmettre son exploitation au juste prix

Ces 15 dernières années, la taille des exploitation a connu une progression constante. Une étude réalisée en 2015 par le CER 29 et la chambre d'agriculture 29 sur la ferme finistérienne en témoigne : le troupeau laitier moyen est passé de 45 à 63 VL, le volume par UTH est passé de 190 000 à 258 000 L/UTH. Le capital des exploitations (hors foncier) est en hausse depuis 2007 notamment du aux réinvestissements, mises aux normes, etc.

L'analyse du CER 29 porte sur l'évaluation des valeurs de reprise. Ils ont comparé 3 méthodes d'évaluation : patrimoniale, rentabilité passée et capacité de remboursement.



Valeur rentabilité passée : 0.75€/1000 L

Capacité de remboursement : 0.77€/1000 L

Valeur patrimoniale : 0.96€/1000 L

Valeur retenue en 2014 sur 48 évaluations : 0.90€/1000 L

Cette étude révèle que les exploitations ayant été évaluées avant cession se sont vendues en moyenne trop cher par rapport à la capacité de remboursement. Nous comprenons qu'un exploitant qui a œuvré durant 40 ans souhaite valoriser au mieux son outil. Mais la valeur de son outil doit correspondre à sa capacité à dégager un bénéfice. Nous ne comprenons pas pourquoi les partenaires réalisant des diagnostics de reprenabilité prennent en compte la valeur patrimoniale pour définir le prix de vente.

**Nous devons redonner du bon sens aux évaluations des exploitations :**

- Aux centres de gestion, banques, partenaires de ne **mettre en valeur une seule évaluation : l'évaluation économique.**
- A nous jeunes, mais aussi, aux aînés, partenaires de **sensibiliser les futurs cédants et de les accompagner.**
- A nous JA, enseignants agricoles, **d'informer et de sensibiliser les jeunes aux différentes méthodes d'évaluation, afin de leurs permettre de faire les bons choix.**

*« La surestimation des exploitations plombe les installations ».*

Concernant la transmission, d'autres propositions nous tiennent à cœur. Aux côtés des chambres d'agriculture, les partenaires, coopératives, acteurs des filières, banques, centres de gestion doivent repérer et inciter les futurs cédants et **alimenter le RDI** pour rechercher un repreneur ou de nouveaux associés.

Enfin, autre acteur ayant un rôle à jouer: **les territoires**. Nous souhaitons que **chaque projet de territoire** que ce soit à l'échelle d'une communauté de communes, pays ou d'un Groupe d'Action Locale (Programme LEADER) **inclue systématiquement dans leur programme un axe dédié au renouvellement des générations en agriculture**. Plusieurs actions peuvent être mises en place à l'échelle du territoire, notamment le **repérage des futurs cédants**.

## *Faciliter l'accès au foncier*

---

La question foncière est un enjeu fort pour l'installation des jeunes agriculteurs. En France, 70 000 hectares de surface agricole disparaissent chaque année soit l'équivalent de 2000 installations potentielles rendues impossibles. La prise de conscience de la préservation du foncier, par les pouvoirs publics et la société est un début qui a conduit à des améliorations législatives non négligeables mais nous devons aller plus loin pour relever les défis futurs qui nous attendent.

### SAFER

Pour mieux protéger le foncier, il convient tout d'abord de **préserver et de renforcer les outils de gestion** comme la SAFER. Nos propositions :

- **Préserver la gouvernance agricole des SAFER.** La nouvelle organisation en trois collèges marque l'effacement progressif de la profession agricole au sein de ces instances. La SAFER a été créée par et pour les agriculteurs, l'agriculture doit donc garder la majorité.
- **Instaurer un fond de péréquation des EPF (Etablissement Public Foncier) à destination des SAFER.** Nous demandons un juste rééquilibrage budgétaire entre les EPF et les SAFER. Les EPF reçoivent principalement la taxe spéciale d'équipement qui représente plusieurs centaines de millions d'Euros par an alors que la SAFER ne reçoit que 4 millions d'Euros de la part de l'Etat. La mission de service public réalisée par les SAFER est sous-évaluée, un rééquilibrage des financements est indispensable.
- La loi d'avenir a permis la préemption de la SAFER uniquement s'il y a cession totale des parts sociales. Nous demandons **l'élargissement de la préemption des parts sociales aux cessions partielles.**

## ➡ Taxe Foncière

Aujourd'hui, les Jeunes Agriculteurs bénéficient d'un dégrèvement de 50% à la charge de l'Etat sur les propriétés non bâties qu'un jeune exploite pendant les cinq premières années qui suivent son installation. Ce dégrèvement est accessible uniquement aux jeunes ayant bénéficié de la DJA. Ce dispositif peut être complété par un deuxième dégrèvement de 50% à la charge des collectivités, à partir du moment où elles ont délibéré favorablement. Nous souhaitons une égalité de traitement entre tous les jeunes bénéficiaires. **Ainsi, les collectivités doivent mettre en œuvre le dégrèvement de la taxe foncière.**

De plus, **ce dispositif doit être simplifié.** Aujourd'hui, pour pouvoir en bénéficier, le jeune doit souscrire avant le 31 janvier de l'année suivant son installation. Il doit faire une déclaration par commune et par propriétaire. Il faut réajuster ce dispositif afin de permettre aux jeunes n'ayant pas réalisé dans les temps leur déclaration, de bénéficier des dégrèvements. De plus, l'idéal serait de ne plus faire de déclaration et de procéder à **une exonération automatique, grâce à des recoupements de fichiers.**



Enfin, concernant toujours la TFNB, nous demandons **l'augmentation** de celle-ci sur les **parcelles non inscrites à la MSA**. La propriété de terres agricoles pour un usage non professionnel est un luxe, qui doit être fiscalisé en conséquence.

## ➡ Agir sur la fiscalité

Nous devons combattre les pratiques excessives et afin de préserver le foncier agricole, nous devons mettre en place une fiscalité dissuasive. Ainsi, nous proposons :

- **Doubler la taxe sur le changement de destination du foncier.**
- **Taxer les friches commerciales.** Cette taxe doit devenir obligatoire et son déclenchement doit se faire automatiquement après 1 an d'inactivité.
- **Taxer les réserves foncières inexploitées.** Toutes les terres laissées à l'abandon, sans mise en place d'une concession temporaire de réserves foncières dans un délai de 1 an, doivent faire l'objet d'une taxe. Celle-ci peut prendre la forme d'une diminution des dotations car ces réserves sont propriétés des collectivités ou établissement public.
- Réajuster la fiscalité forestière. Nous **souhaitons la remise en question des exonérations totales ou partielles de la TFNB sur les terrains boisés.** Nous demandons la suppression de cette niche fiscale dont bénéficient les propriétaires dans le cas des nouvelles parcelles plantées.

## ➡ Registre des actifs agricoles

En 2014, Jeunes Agriculteurs a obtenu la mise en place du registre des actifs agricoles. Il faut absolument que ce registre monte en puissance et s'applique rapidement. Les perspectives qu'il ouvre sont vastes et concerne notamment le foncier agricole. **Pour le moment, la définition de l'actif est floue. Pour JA, il y a des critères de base :**

- exiger un niveau IV agricole (pour les nouveaux actifs)
- ne pas être en capacité de bénéficier de la retraite à taux plein
- Au minimum 30% de son revenu professionnel et 50% du temps de travail doit provenir de l'activité agricole.

Ce **registre doit devenir un outil des politiques publiques:** conditionner l'obtention des certaines aides à l'inscription au registre, utiliser le registre pour faire des recoupements et ainsi simplifier les démarches administratives.

## ➡ Urbanisme et zonage

Les questions d'urbanisme sont complexes. Les Jeunes Agriculteurs doivent reprendre en main les questions d'urbanisme et les différents zonages. Pour cela, nous devons **nous former aux notions d'urbanisme**. Nous devons également réaliser une **veille active locale et départementale afin qu'aucune modification, révision de PLU ou de SCOT ne passe pas inaperçue**. **Le rôle des Président de canton doit être renforcé**. JA doit également se rapprocher des Chambres d'agriculture. Celles-ci doivent être la courroie de transmission des projets et doivent partager et porter à connaissance tous les nouveaux projets. Enfin, nous, jeunes, nous pouvons également agir en devenant conseiller municipal. La présence d'actif agricole au sein des communes et intercommunalités est indispensable.

## ➡ Compensation écologique

La compensation écologique peut être assortie d'un coefficient multiplicateur. Lorsque des zones humides sont concernées, l'impact sur le foncier agricole est non négligeable. Nous demandons **la suppression du coefficient multiplicateur**. De même, il serait bon que la compensation écologique puisse être fléchée prioritairement sur les friches, à condition qu'elles soient inexploitable par l'agriculture car polluées ou ayant perdu leur couche arable.

## ➡ Boisement compensateur

L'exécution de travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondant à la surface défrichée, est assortie, d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5. Quelle est la réelle utilité de cette mesure en Bretagne ? Là aussi, **nous demandons l'application stricte du 1 pour 1 sur les 4 départements**.

## ➡ Former et informer les jeunes

Pendant la formation initiale, dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation, un accent particulier doit être apporté sur le foncier. Des fondamentaux, notamment sur les baux ruraux, les relations avec les propriétaires doivent être apportés par les conseillers PAI et PPP. Il convient de **former les conseillers PAI aux questions foncières**.

# Des filières organisées pour assurer un revenu à tous les maillons \_\_\_\_\_

## Le premier chantier : s'organiser collectivement pour massifier l'offre \_\_\_\_\_

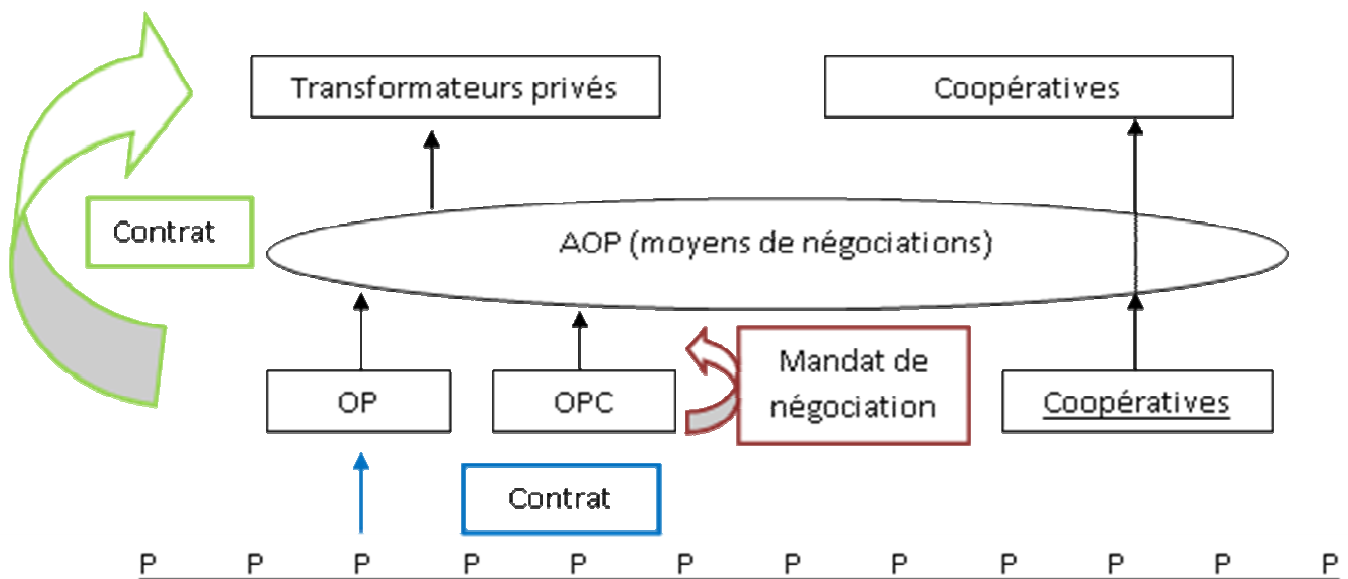
**C'**est bien connu, à plusieurs, on est toujours plus fort. Si nous voulons peser en nombre face à aux entreprises, si nous voulons avoir les moyens de négocier, être représentatif, assurer des débouchés et vendre mieux, nous devons nous organiser. Même si nous avons su dans le passé, coopérer pour structurer nos filières, nous devons aller plus loin et **s'organiser en OP (Organisation de Producteurs) et AOP (Association d'OP)**.

Pour inciter les agriculteurs à adhérer à une OP, nous souhaitons la **création d'un aide incitative via le 2nd pilier de la PAC, ainsi que la mise en place d'une majoration de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) pour tous les jeunes installés adhérant à une OP.**

De plus, nous souhaitons que **les OP puissent adhérer à deux AOP**, ce qui n'est pas possible légalement actuellement.

**En lait**, l'organisation en OP peine et est très disparate suivant les entreprises. Les incitations de volumes ou financières mais également la bonne volonté des entreprises influencent largement l'adhésion des producteurs aux OP. **L'AOP Grand Ouest a été créée. Donnons lui maintenant des missions stratégiques : gestion des volumes, recherche de débouchés à valeur ajoutée, etc.**

Nos propositions d'organisation de filière :



- Les **producteurs doivent adhérer à une OP**. Ils signent un contrat d'apport avec leur OP. Ce **contrat n'est pas cessible** d'un producteur à l'autre et par conséquent, il est **non marchand**. **Nous rappelons notre position ferme sur la non cessibilité des contrats laitiers.**

- Lorsqu'un producteur cesse son activité, le volume disponible retourne à l'OP. Un **jeune qui souhaite s'installer doit demander un volume à l'AOP qui le redirige vers une OP.**

- **L'ensemble des OP adhère à une AOP** à l'échelle du bassin par exemple en lait. Elles donnent pouvoir pour les négociation. C'est l'AOP qui négocie avec les différents acheteurs (privé et coopérative) pour vendre au meilleur prix. L'AOP doit avoir le moyen de négocier en embauchant un négociateur.

- **Les coopératives** qui collectent et commercialisent environ 50% du lait breton **doivent également s'intégrer dans l'AOP de bassin** car il ne peut y avoir de gestion collective des volumes avec seulement la moitié du volume !



**Pour le porc**, les producteurs sont quasiment tous en OP mais pour autant il y a encore du travail à faire pour massifier l'offre. Trop de dysfonctionnements perdurent dans la filière pour qu'elle fonctionne correctement.

Ainsi, JA propose :

- Que les producteurs acceptent de **payer le réel prix des services** de leurs OP afin d'en garantir un financement plus sain.
- Que le **nombre de groupements de producteurs diminue** et qu'ils se **rassemblent en Association d'Organisations de Producteurs** pour massifier l'offre et peser plus face aux abatteurs.
- De **mettre un terme à la multitude des cahiers des charges** qui ne servent qu'à assurer le sourcing des abatteurs mais n'apportent pas de réelle plus-value aux producteurs et de **renforcer le cahier des charges Le Porc Français**.
- Mettre en place **3 cotations** : Porc standard, Label et Bio, pour plus de clarté et de lisibilité pour les producteurs.

**En œufs de consommation**, la massification de l'offre par la création d'une AOP est une demande forte des JA. Cette AOP devrait se faire à l'échelle du Grand Ouest.

## *Des stratégies de filières à développer*

---

Pour qu'une filière fonctionne, il faut que chaque maillon aille dans le même sens et trouve un intérêt commun. Une filière n'est jamais plus forte que le plus faible de ses maillons. Tout le monde a à gagner que les autres maillons se portent bien.

Nos propositions de réforme d'organisation :

### **Pour le porc :**

- Les abatteurs doivent s'organiser pour avoir une **réelle stratégie à l'export**, rémunératrice, en utilisant l'ensemble des outils à leur disposition dont notamment la plateforme « France Viande Export » créée avec l'appui de l'Etat.
- Les salaisonniers doivent s'approvisionner majoritairement en **viandes françaises**.

### **Pour le lait :**

- La méthode de calcul du prix du lait doit être le reflet de la valorisation obtenue par les entreprises. Une réelle transparence doit être appliquée pour déterminer le prix du lait payé aux producteurs.

### **Pour l'ensemble des filières :**

- Que les distributeurs **mettent fin à la guerre des prix** et exigent un approvisionnement français de la part de leurs fournisseurs.
- Les transformateurs doivent s'organiser collectivement pour répondre aux marchés de la restauration hors foyer.

## *Une contractualisation à construire*

---

Afin d'assurer visibilité aux jeunes, la contractualisation peut être un élément intéressant à développer.

Pour JA, cette contractualisation doit être **collective** car le rapport de force entre un producteur et son acheteur sera toujours déséquilibré dans les filières longues.

De plus, JA prône pour une contractualisation **tripartite** qui permette d'impliquer l'ensemble de la filière dans la démarche de contractualisation.

## Place aux jeunes !

Les OPA ont été créées par et pour les agriculteurs. Nous devons retrouver confiance en nos OPA et cela nécessite une réelle **remise en question de la gouvernance de nos outils**.

Le constat est là. La gouvernance des OPA échappe de plus en plus aux mains des agriculteurs et de leur Conseil d'Administration (CA). Ce dernier semble être une instance de validation des décisions du directeur. Le rôle des directeurs et salariés est primordial mais ils ne doivent pas prendre le pas sur des lignes politiques et stratégiques de la structure. **Le CA doit retrouver sa place.**

De même, il est nécessaire de **favoriser le renouvellement des générations d'administrateurs au sein de nos outils**. L'absence de jeunes au sein des CA est souvent pointée du doigt, nous le regrettons aussi. Mais donnons – nous la chance aux jeunes d'être moteurs ?

Aux jeunes : il est grand temps d'affirmer nos positions et d'être force de propositions.

Aux OPA: : vous devez faciliter et inclure le renouvellement dans votre

CA. Afin de dynamiser la gouvernance, la prise de responsabilité des jeunes doit sans cesse être encouragée.

Nos propositions :

- **Limiter l'âge d'éligibilité des administrateurs à 60 ans.**
- **Limiter à 10 ans la durée maximale d'un administrateur à chaque niveau de responsabilité.**
- **Limiter le cumul de responsabilité.**
- **Confier la responsabilité de certains dossiers aux jeunes, notamment sur l'installation.**

Ces changements doivent avoir lieu rapidement. Qui sera là dans 10 ans ?

## Reconquérir notre marché intérieur

Il faut clairement reconquérir notre marché en travaillant d'une part sur l'étiquetage et d'autre part sur le Manger Français. Les marges de progrès sont à portée de mains, si on s'y donne les moyens.



### ➡ Première mission : l'étiquetage.

Les actions Viandedenullepart et Laitdenullepart, lancées à l'initiative des Jeunes Agriculteurs du Finistère ont un objectif simple : exiger l'étiquetage de l'origine des produits. Grâce aux mobilisations, aux rencontres, au travail effectué sur ce dossier les lignes bougent, mais le combat continue.

JA estime qu'un meilleur étiquetage des produits transformés peut être un des moyens de mieux valoriser la production française en faisant le pari que les consommateurs seront sensibles à la provenance des produits dès lors qu'ils peuvent la décrypter facilement.

La France a obtenu un accord de principe de l'Europe pour expérimenter l'obligation de l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés (uniquement pour les plats constitués à plus de 50% de viande ou de lait). Nous attendons des **industriels qu'ils indiquent systématiquement le pays d'origine des viandes sur les produits frais et transformés**. Les politiques de l'UE doivent **rende cette mention obligatoire sur tous les produits après la phase d'expérimentation**. Et nous devons être aussi plus ambitieux. **Nous exigeons l'étiquetage de l'origine pour tous les produits y compris ceux avec moins de 50% de viande ou de lait.**

Nous attendons des **distributeurs, qu'ils fassent pression auprès des industriels; des marques qu'elles stoppent leur marketing mensonger et trompeur pour le consommateur et enfin; des instances sanitaires nationales, qu'elles assurent le contrôle des bonnes pratiques dans tous les maillons de la filière.**

### Et le lait ?

Pour aider le consommateur de nombreux logos ont été créés. **A quand un logo officiel, reconnu par tous pour le LAIT ?**

## ➡ 2ème mission : le manger français

Le constat est flagrant : 87% de la volaille consommée dans la Restauration Hors Domicile (RHD) est importée. Notre objectif est d'augmenter la part des produits français dans la restauration hors domicile. Nous devons continuer nos efforts auprès:

- des élus pour **favoriser l'apport de produits français dans la restauration** et pour les **inciter à laisser la possibilité aux grossistes de répondre aux appels d'offre**
- des **grossistes pour tendre vers le 100 % français**
- des écoles pour **afficher les logos dans les cantines**
- des agriculteurs et de nos partenaires pour **valoriser nos spécificités françaises** et leurs externalités positives: bien-être, normes environnementales, traçabilité, etc.

*Continuons nos actions de sensibilisation !*



## *Des gains de compétitivité à conquérir*

La production agricole française est soumise à la concurrence européenne voire internationale. Pour s'en sortir, nous devons être compétitifs. Des avancées sur les charges sociales ont été obtenues en ce début d'année 2016 avec la baisse de 7 points annoncée par M. Valls mais d'autres marges de manœuvre existent.

### ➡ Aspect social

Tous jeunes installés bénéficient d'exonérations sociales durant les 5 premières années d'installation. Celle-ci est dégressive.

Pour faire face aux régularisations des cotisations sociales des deux premières années d'installation, nous demandons un **ré-étalement de l'exonération partielle des cotisations sociales** afin d'avoir des taux d'exonération plus élevés en année 3 et 4, souvent délicates en terme de trésorerie pour les jeunes.

	Exonération actuelle	Notre proposition
Année 1	65 %	25 %
Année 2	55 %	25 %
Année 3	35 %	65 %
Année 4	25 %	55 %
Année 5	15 %	25 %

### ➡ Fiscalité

Les jeunes réalisant le PPP (plan de professionnalisation personnalisé), prouvant que leur projet est viable et vivable, bénéficient des aides à l'installation (DJA et prêts bonifiés) et ont accès à des avantages, notamment bénéficier d'exonérations fiscales les 5 premières années de leur installation (50% sur les bénéfices agricoles imposables durant les 60 premiers mois et 100% l'année où la DJA est inscrite dans la comptabilité).

*« JA s'est toujours battu pour que tous les jeunes, quelque soit leur projet, à partir du moment où ils sont formés et que leur projet est viable et vivable soit soutenu. »*

Avec le nouveau FEADER 2014-2020, une règle est apparue en 2015 pour l'attribution des aides à l'installation européennes : ne sont éligibles à la DJA et aux prêts bonifiés que les exploitations ne dépassant pas le seuil de 1,2 millions d'Euro de Production Brute Standard (PBS) par associé exploitant.

Avec la mise en place de ce seuil, encadrant l'accès aux aides à l'installation, certains jeunes installés, notamment en hors sol et avec salarié, ayant réalisé le PPP n'ont pu accéder à la DJA mais également aux exonérations fiscales, mesure franco-française déclenchée dès l'attribution de la DJA. Nous demandons donc **une modification des règles d'attribution** afin que les jeunes réalisant le PPP et une étude économique aient accès aux exonérations fiscales.

Concernant la fiscalité toujours, l'autre chantier concerne la **transmission des exploitations**. Lors des assises de l'installation, nous avons avancé une proposition : mettre en œuvre **une Déduction Pour Transmission Installation** qui avait pour objectif de permettre à l'exploitant de mettre de côté une partie de ses bénéfices en vue d'installer un jeune. La somme débloquée aurait été répartie entre l'agriculteur (somme non fiscalisée) et le porteur de projet sous forme de prêt à taux 0 pendant 10 ans.



Avec la baisse des finances publiques, cette proposition n'est pas vraiment dans l'air du temps. Elle est sûrement imparfaite mais l'objectif est là : mettre en place un outil incitatif pour transmettre son exploitation à un jeune. Cette proposition permet également aux agriculteurs d'anticiper leur cessation. Les futurs cédants prennent contact avec un conseiller du réseau transmission uniquement deux ans avant leur départ potentiel (*donnée issue du Réseau Transmission en 2015*). La transmission se réfléchit au moins 5 ans avant le départ à la retraite!

Aussi, les outils existants comme le pacte Dutreuil sont limités à des transmissions réalisées dans le cadre familial. Il est temps de faire évoluer ces outils, quand on sait que 30% des installations en Bretagne sont réalisées en dehors du cadre familial. Ainsi, **nous demandons aux parlementaires de se saisir de cette question**.

### *Aménager la fiscalité pour les filières intégrées*

Une règle fiscale indique, que pour les filières intégrées, le chiffre d'affaire est artificiellement multiplié par 5 pour l'imposition ce qui leur fait généralement dépasser le seuil de déclenchement de la taxation sur les plus-values. Ce régime spécifique pénalise fortement ces filières lors de la vente de matériels, du changement de statut de l'exploitation et de la transmission. **Nous demandons la révision de ce dispositif**.

#### ➡ **L'environnement**

En matière d'environnement des gains de compétitivité existent également.

Nous détaillerons 4 propositions JA :

- **Simplification et stabilisation des règles environnementales.** L'enjeu est bien que les agriculteurs puissent se réapproprier la réglementation, cela passera par une simplification de son application et une stabilisation dans le temps. A peine une règle commence à être connue et maîtrisée qu'elle est remplacée par une nouvelle. Le travail entamé avec l'administration sur la dématérialisation de la mise à jour des plans d'épandage doit aboutir au 1er semestre 2016 à la mise à disposition d'un outil informatique gratuit pour les agriculteurs. L'objectif est que l'agriculteur reprenne en main ses obligations administratives afin d'être plus serein lors des contrôles et d'économiser quelques euros également. La conservation de l'outil equiferti permettant aux agriculteurs de réaliser eux-mêmes leur Plan Prévisionnel de Fertilisation et leur Cahier de Fertilisation est une demande forte de JA. C'est dans ce sens qu'il faut aller,

quitte à se froisser avec certains organismes de service.

- **Pas de sur-transposition des normes européennes.** Pour être compétitif avec les autres pays, il faut jouer dans la même cour. C'est dans ce sens, que nous nous demandons l'arrêt des sur-transpositions françaises. Par exemple, au niveau ICPE, le régime autorisation n'existe pas au niveau européen pour les veaux de boucherie alors que la réglementation française l'impose. Ce sont des coûts supplémentaires que subissent uniquement les producteurs français.

- **Redonner du bon sens aux règles environnementales.** Nous demandons que pour chaque règle environnementale, le ratio coût/bénéfice soit examiné du point de vue environnemental et économique. Sortons d'une logique de moyens pour arriver à une logique de résultats.

- **Valoriser nos contraintes.** Un des enjeux d'avenir pour JA est de réussir à valoriser les externalités positives des contraintes environnementales. Il faut faire de ces règles, des atouts pour valoriser mieux nos produits en communiquant plus sur les éléments positifs liés à ces normes, mettre en avant nos bonnes pratiques.

# Synthèse

**Renforcer les formations agricoles**

**Etre accompagné avant, pendant et après son installation, promouvoir le dispositif d'accompagnement des projets d'installation**

**Développer un dispositif incitatif financièrement : reconnecter la DJA aux enjeux du RGA en Bretagne, réviser les prêts bonifiés et mettre en place le mur bancaire**

**Simplifier les démarches : Mettre en place un guichet unique pour les Jeunes installés**

**Transmettre son exploitation au juste prix**

**Redonner du bon sens dans les études de reprises des exploitations**

**Inciter les coopératives à accompagner les transmissions et abonder le RDI**

**Se rapprocher des territoires pour développer des repérages territoriaux**

**Faciliter le remplacement en filière avicole, œuf et équine**

**Mettre en place une fiscalité dissuasive pour préserver le foncier agricole**

**Préserver et renforcer l'outil SAFER**

**Mettre en place le registre des actifs agricoles**

**S'organiser collectivement, massifier l'offre**

**S'organiser en OP et AOP**

**Avoir la possibilité qu'une OP adhère à plusieurs AOP**

**Interdire la cessibilité des contrats**

**Diminuer le nombre de cahier des charges en porc**

**Construire une contractualisation équilibrée**

**Développer des stratégies de filières gagnantes pour tous**

**Se réapproprier nos outils, place aux jeunes**

**Redonner sa place au CA au sein de nos OPA**

**Reconquérir le marché intérieur**

**Etiquetage : se donner les moyens de réussir**

**Avoir un logo officiel pour le lait français**

**Etre compétitif socialement, fiscalement et au niveau environnemental**

**Transformer les contraintes environnementales en atout**